

## AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE**

#### **I.1) NOM ET ADRESSES**

Bordeaux Métropole, esplanade Charles de Gaulle BP, 33045, bordeaux, F, Courriel : [contratscomplexes@bordeaux-metropole.fr](mailto:contratscomplexes@bordeaux-metropole.fr), Code NUTS : FRI12

##### **Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.bordeaux-metropole.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.demat-ampa.fr>

#### **I.3) COMMUNICATION**

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://www.demat-ampa.fr/>

##### **Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

##### **Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :**

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

#### **I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

#### **I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Environnement

### **SECTION II : OBJET**

#### **II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

##### **II.1.1) Intitulé :** Concession avec travaux portant sur le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés

Numéro de référence : 18DSP001BM

##### **II.1.2) Code CPV principal :**

Descripteur principal : 90513300

##### **II.1.3) Type de marché**

###### **Services**

**II.1.4) Description succincte :** Bordeaux Métropole confie l'exploitation des installations nécessaires au service public de traitement et de l'unité de valorisation énergétique (UVE) des ordures ménagères de Cenon (capacité : 138000 t/an de déchets), de l'UVE de Bègles (capacité : 273000 t/an de déchets), et du Centre Tri de Bègles (50000 t/an de déchets), et réalisation de travaux d'amélioration et d'extension. Offre variante à présenter obligatoirement : mêmes prestations que l'offre de base avec une rémunération comprenant une partie fixe permettant de couvrir le financement des investissements sur les installations, et une partie proportionnelle à la tonne entrante qui couvre l'exploitation. Cette variante sera présentée selon deux hypothèses obligatoires : avec et sans cession de créance Dailly notifiée et acceptée (la cession de créance ne porte que sur les travaux du centre de tri. Une tranche optionnelle technique: conformité au BREF " seuil bas ".

##### **II.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 345 000 000 euros

##### **II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Délégation de service public, Ordures ménagères (prestations)

#### **II.2) DESCRIPTION**

##### **II.2.1) Intitulé :**

Lot n° :

##### **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 90513300

Code CPV principal : 45222100

Code CPV principal : 71000000

Code CPV principal : 90500000

##### **II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRI11

Lieu principal d'exécution : Centre Technique de L'Environnement, Rue Louis Blériot, 33130 Bègles et Unité de Valorisation Energétique (UVE), rue Jean Cocteau, 33150 Cenon

II.2.4) **Description des prestations** : Exploitation de l'UVE des ordures ménagères de Cenon d'une capacité de 138 000 t/an de déchets, de l'UVE de Bègles, d'une capacité de 273000t/an de déchets, et du Centre Tri de Bègles, qui traite environ 50000t/an de déchets, et réalisation de travaux d'amélioration et d'extension. Offre variante à présenter obligatoirement : mêmes prestations que l'offre de base avec une rémunération comprenant une partie fixe de rémunération. Une tranche optionnelle technique: conformité au BREF " seuil bas ".

II.2.5) **Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) **Valeur estimée**

Valeur hors TVA : 345 000 000 euros

II.2.7) **Durée de la concession**

Durée en mois : 94

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) **Informations complémentaires** : Les variantes libres ne sont pas autorisées.

Mots descripteurs : Délégation de service public, Maîtrise d'œuvre, Ordures ménagères (prestations)

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Pouvoirs d'habilitation à engager le candidat y compris, en cas de groupement, l'ensemble des pouvoirs donnés au mandataire. Le formulaire " DC1 " dûment complété ou une lettre de candidature. Seront également indiqués l'identité du candidat ou des membres du groupement, un extrait K-bis ou document similaire datant de moins de 3 mois. En cas de société filiale, un organigramme faisant apparaître la structure juridique (principaux actionnaires) et le rattachement au groupe du candidat. Si le candidat est en procédure de redressement judiciaire ou équivalent, toute pièce démontrant qu'il est en mesure d'exécuter, pendant sa durée prévisible, le contrat. Le candidat ou chaque membre du groupement produit les certificats et une déclaration sur l'honneur attestant qu'il satisfait ses obligations (notamment : fiscales, sociales, emploi handicapés, travail illégal), qu'il ne fait pas l'objet d'exclusion au titre des articles 39 et 42 de l'ordonnance 2016-65 et que les renseignements - documents de capacité et d'aptitude fournis sont exacts. En cas de candidature d'une société en cours de création, celle-ci produit les statuts signés de la société. Pour obtenir détails et modèles de lettre de candidature et d'attestation sur l'honneur : consulter le règlement de consultation (RC) et ses annexes à télécharger à l'adresse <http://demat-ampa.fr>

III.1.2) **Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Bilans, comptes de résultats et annexes, consolidés le cas échéant, des 3 derniers exercices clos ou des seuls exercices clos pour les entreprises de moins de 3 ans, certifiés par un commissaire aux comptes (CAC) ou équivalent pour les candidats étrangers. Engagements hors bilans (liste, montants, objets), procès en cours (liste), existence ou non d'une procédure d'alerte du CAC (comptes sociaux et comptes consolidés si applicable). Déclaration sur l'honneur concernant le montant (répartition des parts entre les actionnaires et montant du capital détenu par chaque actionnaire) et la composition du capital social et la liste des principaux actionnaires de l'entreprise candidate ou de chacun des membres du groupement dans le cas des entreprises membres du groupement candidat et en cas de prestation confiée à un partenaire pour l'exécution des missions objet du contrat, de chacun des prestataires. Liste des éventuelles garanties que les actionnaires seraient susceptibles d'apporter pour conforter la capacité économique et financière du candidat. Rapports du commissaire aux comptes des trois derniers exercices clos (comptes sociaux et comptes consolidés si applicable), ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois ans. Déclaration sur l'honneur concernant, d'une part, le chiffre d'affaires global et, d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisées au cours des trois derniers exercices, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans. Le candidat précisera également la répartition de ce chiffre d'affaires si celui-ci est réalisé par plusieurs entités dans le cadre d'un groupe (part du chiffre d'affaires réalisé par chaque entité). Consulter le RC et ses annexes pour plus de détail.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :  
Le candidat présentera : 1/ Ses références professionnelles pour des contrats ou projets similaires, exécutés ou en cours d'exécution au cours des cinq dernières années et/ou toutes autres références ou éléments d'information susceptibles de démontrer son aptitude à recevoir la délégation de service public objet du présent règlement. Seront précisés pour chaque référence : le nom du client, l'objet du contrat, le chiffre d'affaire annuel, le montant des investissements réalisés par le candidat et leur nature, la durée du contrat et sa date d'entrée en vigueur, toute autre information que le candidat jugera utile. 2/ Le cas échéant, certificats établis par les services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des services ; la collectivité accepte toutes preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats. 3/ Les moyens matériels et équipements techniques dont il dispose pour la réalisation de contrat de même nature. 4/ Les moyens humains dont il dispose pour la réalisation de contrats de même nature, comprenant notamment une déclaration sur l'honneur concernant ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

### **III.1.5) Informations sur les concessions réservées**

#### **III.2) Conditions liées à la concession**

##### **III.2.1) Information relative à la profession**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

##### **III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :**

L'Attributaire du futur Contrat de concession s'obligera à constituer une société dédiée dont il sera actionnaire et ayant pour objet unique l'exécution du Contrat de concession objet de la présente consultation, selon les modalités et dans les conditions qui seront stipulées par le Contrat. En cas de groupement attributaire, l'ensemble des membres du groupement devront être actionnaires de la société dédiée. La société dédiée sera le Délégué de service public dès son immatriculation au RCS. Par ailleurs, les candidats doivent obligatoirement proposer un programme d'actions conforme au schéma pour promouvoir les achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), adopté par Bordeaux Métropole, et présenter des actions en faveur de l'insertion professionnelle par l'activité économique et des actions contribuant à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité, notamment l'égalité homme/femme.

##### **III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

##### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif  
Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

#### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

##### **IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres**

27 novembre 2018 - 12:00

##### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **VI.1) RENOUELEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les candidats doivent également remettre un mémoire justifiant leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Capacités: peuvent être prises en compte les capacités professionnelles, techniques, financières d'un ou de plusieurs autres opérateurs, si justification 1/de leurs capacités et 2/que le candidat en disposera pendant le contrat. Pour les candidats d'un autre État de l'ue, les pièces à produire sont celles établies par les organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'y a pas de certificat : production d'une attestation sur l'honneur selon les mêmes modalités que celles prévues pour le candidat établi en France. Les certificats délivrés dans une langue étrangère font l'objet d'une traduction assermentée en langue française. Candidatures en groupement: candidature en groupement possible (pas de forme juridique imposée). Dans ce cas, tous les membres produisent l'ensemble des documents exigés à la section Iii.1) de cet avis. En raison de leur volume, Bordeaux Métropole est dans l'impossibilité technique d'offrir un accès à certaines annexes du dossier de consultation depuis la plateforme précitée. Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016, ces pièces complémentaires seront transmises sur un support physique électronique par voie postale à chaque candidat en ayant fait la demande expresse depuis la plateforme <http://demat-ampa.fr>. Pour l'envoi de ces pièces complémentaires, les candidats devront impérativement indiquer dans leur demande leur nom, l'identité de la personne en charge du dossier, leur adresse postale et leur numéro de téléphone. Les candidats confirmeront ensuite la bonne réception des pièces complémentaires sur la plateforme. Le délai de validité des offres est fixé à 365 jours à compter de la date de remise des offres (application aux offres initiales comme aux offres intermédiaires et finales). Aucune autre variante ni option que celles prévues par le règlement ne peut être remise par les soumissionnaires. La durée du contrat de concession court du 20 février 2020 au 31 décembre 2027. Pour tenir compte du décalage des échéances contractuelles des contrats en cours, l'unité de valorisation énergétique de Cenon n'intégrera le périmètre du Contrat qu'à compter du 01/01/2021. Dans le cadre de la présente consultation, lancée en phase unique (ou procédure ouverte), les candidats sont invités à remettre leur offre en même temps que leur candidature, dans des plis distincts, selon les modalités précisées au règlement de consultation (RC) et ses annexes, téléchargeables gratuitement à l'adresse <http://demat-ampa.fr> (réf.: 18dsp001bm). Les modalités de remise des plis sont précisées dans le RC. La remise en main propre est à cette adresse particulière : Bordeaux Métropole - service contrats complexes - immeuble tour 2000 - accès par le 1, rue André Labit - 5e étage - bordeaux - accueil du lundi au vendredi de 8:15 heures à 17:00 heures sauf jours fériés. Bordeaux Métropole organisera trois visites facultatives des Installations (cf. RC pour les dates et modalités). Un minimum de deux soumissionnaires et un maximum de quatre soumissionnaires seront sélectionnés pour participer aux négociations. La sélection des soumissionnaires admis à participer à la négociation s'effectuera en appliquant les critères prévus au RC. Sauf abandon de la consultation qui leur serait imputable, les soumissionnaires admis à participer à la phase de négociation, à l'exception du candidat attributaire, se verront verser une indemnité d'un montant maximum par candidat de 50000 euros en fonction de la qualité des offres finales remises

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet BP 947, 33063, bordeaux, F, Téléphone : (+33) 5 56 99 38 00, Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr), Fax : (+33) 5 56 24 39 03, Adresse internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

##### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

##### **VI.4.3) Introduction de recours :**

##### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Grefe du tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, BP 947, 33063, Bordeaux, F, Téléphone : (+33) 5 56 99 38 00, Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr), Fax : (+33) 5 56 24 39 03, Adresse internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

##### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 20 juillet 2018**